

Après la pandémie, le FMI met en garde contre une explosion sociale

PAR ROMARIC GODIN
ARTICLE PUBLIÉ LE MERCREDI 3 MARS 2021



Une manifestation anti-gouvernementale au Liban le 28 janvier 2021. © Joseph Eid/AFP
Selon les travaux du Fonds de Washington, l'après-coronavirus risque d'être une période de forts troubles sociaux. Une mise en garde que la situation économique semble confirmer, mais qui est largement ignorée par de nombreux dirigeants.

Après la pandémie, l'explosion sociale ? C'est ce qui inquiète ces derniers mois le Fonds monétaire international (FMI). Dans un billet de blog du 3 février, trois chercheurs de l'institution de Washington mettent en avant la possibilité d'une « ombre longue » du Covid, celle des « répercussions sociales des pandémies », en s'appuyant sur plusieurs travaux du Fonds.

Leur analyse rappelle que, historiquement, pandémie et mouvements révolutionnaires sont étroitement liés. Les chercheurs du FMI rappellent d'ailleurs, **comme l'avait déjà raconté Mediapart en novembre**, que l'insurrection parisienne de 1832, celle relatée dans *Les Misérables* de Victor Hugo, avait comme point de départ l'épidémie de choléra-morbus.

Pour établir ce lien de façon quantitative, le FMI a publié deux papiers de recherche (« working papers »), en décembre 2020 et en février 2021. **Le premier** est signé de Tahsin Saadi-Sedik et Rui Xu, et titré *Un cercle vicieux : comment les pandémies mènent-elles au désespoir économique et au désordre social*.

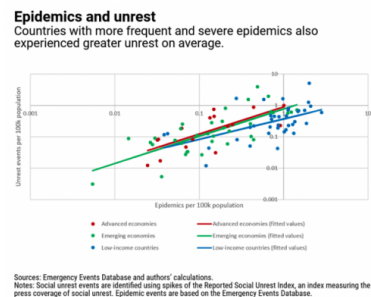
Le second a été rédigé par Philip Barrett et Sophia Chen, est titré *Les Répercussions sociales des pandémies*. Les deux études parviennent à la même

conclusion : les pandémies renforcent à long terme le désordre social, mais ont un effet pacificateur sur la situation sociale à court terme.



Une manifestation anti-gouvernementale au Liban le 28 janvier 2021. © Joseph Eid/AFP

Les deux textes utilisent, pour mesurer ces effets, **un indice mis au point en juillet 2020** par le FMI pour mesurer le niveau de perturbation sociale dans un pays. Cet indice est fondé sur l'apparition de termes définissant une période de « désordre social » (« social unrest ») dans un corpus de la presse anglophone depuis 1985. Le FMI estime, par des recoupements avec des mouvements identifiés, que cet indice est capable de décrire une réalité plutôt qu'un biais éditorial. Cet indice a été croisé avec les épisodes d'épidémie connus dans les 130 pays couverts par cette mesure.



Lien entre les pandémies et l'indice de désordre social. © FMI

L'effet différé des épidémies semble être une singularité de ces catastrophes qui les distingue d'autres désastres naturels. Tahsin Saadi-Sedik et Rui Xu estiment que « les pandémies conduisent à des risques significativement plus élevés de désordres sociaux quatorze mois » après la crise sanitaire. Deux ans après, on atteindrait le pic de ce risque qui, néanmoins, resterait notablement plus élevé jusqu'à cinq ans après l'événement. Ces résultats se retrouvent chez Barrett et Chen, qui soulignent qu'à partir de mars 2020, l'indice de tension sociale a vertigineusement reculé dans le monde entier, alors même que la

situation sociale avait été particulièrement perturbée dans les années précédentes. Les seules exceptions ont été les mouvements Black Lives Matter aux États-Unis et les protestations socio-économique au Liban.

Les équipes du FMI estiment que les épidémies ont un effet pacificateur à court terme, non seulement parce qu'elles renforcent « *la cohésion sociale et la solidarité* », qui sont des éléments propres à tout événement catastrophique, mais aussi parce qu'elles réduisent plus que d'autres les interactions sociales et les mouvements. Cela peut donner l'occasion au gouvernement de « *profiter de l'urgence pour renforcer son pouvoir et réduire les dissensions* ». Ce phénomène expliquerait donc l'effet social « *long* » des pandémies.

Ce qui est en cause, ici, c'est le fait que la crise « *mette en évidence et exacerbe des problèmes préexistants comme le manque de confiance dans les institutions, une mauvaise gouvernance, la pauvreté ou des inégalités croissantes* ». Ce ne serait donc pas tant la pandémie en tant que telle qui conduirait aux troubles, mais plutôt son effet amplificateur sur les conditions préexistantes.

Cette nuance pourrait expliquer les conséquences plus ou moins violentes et plus ou moins différées des pandémies que l'on constate dans quelques exemples historiques. Par exemple, l'insurrection de juin 1832 intervient alors que l'épidémie de choléra est certes en recul, mais qu'elle demeure présente. La situation française sociale et politique est alors explosive, comme le prouvent la révolte des canuts (les ouvriers de la soierie) à Lyon à la fin de l'année 1831 et l'émeute anti-légitimiste de février 1831. L'agitation ouverte par l'insurrection de 1832 connaîtra d'ailleurs un regain en 1834 avec de nouveaux soulèvements des républicains parisiens et des canuts lyonnais.

De même, en 1918, si la révolution allemande qui, début novembre, a renversé le régime impérial, a eu lieu pendant le pic de la deuxième vague de la grippe espagnole, la plus mortelle, l'explosion sociale s'est produite, elle, dans un contexte particulier, marqué par l'étincelle de la révolution russe et par la défaite militaire du pays. Mais les cinq années suivantes

seront bien marquées par une agitation sociale forte et il faudra attendre le milieu des années 1920 pour voir la situation s'apaiser provisoirement.

Pour autant, il faut se garder de toute vision systématique du lien entre épidémie et troubles sociaux. Et, parfois, ces conclusions peuvent paraître tautologiques. Dire que les épidémies renforcent les crises en gestation, c'est finalement ne pas dire grand-chose sur leurs effets réels. Il faut aussi se souvenir qu'il existe certainement dans toutes ces études un certain biais explicable par la situation actuelle.

Pendant longtemps, les épidémies n'ont guère été prises en compte dans les études économiques. Jusqu'en mars 2020, **la situation sociale et économique des années 1920 était analysée sans référence ou presque à la grippe espagnole** et à ses 20 à 50 millions de morts dans le monde. Depuis mars 2020, les études sur le sujet ont fleuri. Il est bon que, coronavirus aidant, l'impact des épidémies soit réévalué, sans pour autant tomber dans une vision monocausale et systématique des phénomènes sociaux (ce que ne font pas les études du FMI, d'ailleurs).

La grippe asiatique de 1957-58 et celle de Hong Kong de 1968-69 sont globalement passées inaperçues dans l'opinion, alors qu'elles ont tué en France plus de 10000 personnes pour la première et plus de 30000 pour la seconde. L'agitation sociale qui a suivi la première a été assez faible et très largement concentrée sur la question de la guerre d'Algérie.

À l'inverse, l'agitation des années 1969-73 est très intense, avec des conflits sociaux et politiques très forts. Évidemment, la situation socio-économique joue un rôle central dans cette différence : en 1959, une période de reconstruction, c'est la mise en place de la solidarité nationale et l'ouverture à la société de consommation, et dix ans plus tard, on observe un essoufflement du modèle fordiste et une contestation philosophique de la société de consommation.

Doit-on considérer que les épidémies ont joué un rôle dans ces deux situations sociales différentes ? C'est possible, mais en sachant qu'alors l'effet devait être largement inconscient car, durant ces deux pandémies, comme en 1918, le sujet sanitaire n'a guère été pris en

compte dans les débats de l'époque. En tout cas, ces études semblent montrer qu'une crise épidémique a la capacité de renforcer les problèmes sociaux existants avec un décalage dans le temps.

Une situation actuelle explosive

La question de ce lien se pose avec une acuité particulière concernant le Covid-19. D'abord parce qu'à la différence des gripes espagnole, asiatique ou de Hong Kong, cette épidémie est le point focal des sociétés et des économies du monde entier depuis mars 2020. L'ensemble des activités humaines semble dépendant de l'évolution de la pandémie. L'effet différé de cette épidémie sur la situation sociale pourrait donc naturellement être sensible.

Il le pourrait d'autant plus que la situation préexistante était problématique. Le creusement des inégalités qui a accompagné les politiques néolibérales depuis quarante ans a créé un terreau d'autant plus favorable à des tensions sociales que l'économie capitaliste peinait à sortir de la crise de 2008 et de ses conséquences.

Ce n'est ainsi pas un hasard si l'année 2019 avait été marquée par des conflits sociaux et politiques majeurs **en plusieurs points du globe**, du Liban au Chili, en passant par Hong Kong ou l'Équateur. La pandémie a calmé cette conflictualité. Mais elle n'a pas réglé les problèmes sous-jacents. Elle risque même de les aggraver.

Certes, les gouvernements ont un peu partout cherché à amortir l'effet économique et social direct de la pandémie par un renforcement souvent temporaire des transferts. L'intégralité ou presque de la production privée a été mise en hibernation. Mais ces mécanismes sont prévus pour ne durer que le temps de la pandémie et laissent une partie de la population, souvent la plus précarisée et la plus pauvre, sans protection. Une fois le retour « à la normale » acté, ce qui, par ailleurs, pourrait prendre du temps, l'ajustement risque d'être douloureux.

Comme le souligne dans **un texte récent l'économiste Michel Husson**, la hâte que pourraient avoir les entreprises à rétablir et même à compenser les pertes

enregistrées durant la pandémie risque de conduire à de fortes destructions d'emplois, notamment par une vague d'automatisation ou par l'augmentation de la durée du temps de travail.

Dans un scénario optimiste, la « *destruction créatrice* » permettrait à la fin de créer davantage d'emplois en favorisant l'investissement et l'innovation. Mais dans un système capitaliste contemporain où les gains de productivité globaux sont faibles, où le secteur des services va être en première ligne des destructions d'emplois et où la financiarisation rend ce lien entre profits et emplois plus fragile, un autre scénario doit être envisagé. Celui où la course au profit se traduirait par un affaiblissement de l'emploi et des salaires.

Autrement dit, celui où l'on aurait à la fois l'affaiblissement structurel de la croissance (par une demande toujours contractée) et l'intensification de la lutte entre le capital et le travail. Il n'y aurait là rien de très étonnant : c'est le double phénomène que l'on a pu constater après la crise de 2008-2009 et qui a conduit à l'agitation sociale de la fin des années 2010.

Les équipes du FMI confirment cette analyse. Tahsin Saadi-Sedik et Rui Xu indiquent que « *les inégalités augmentent et la croissance ralentit significativement à la suite des pandémies* ». Leurs calculs aboutissent à la conclusion qu'au bout de cinq ans, l'indice de Gini, qui mesure les inégalités, augmente de près de 1,2 % en moyenne, ce qui est considérable.

Quant au PIB cumulé sur la même période, il serait inférieur de 10 % au niveau précédent. Or les deux auteurs ont également identifié un lien entre ces deux éléments et le désordre social : « *Le risque de désordre civil augmente avec une inégalité plus grande et une plus faible croissance économique* », notent-ils. C'est, dans le cas du Covid-19, encore plus évident dans la mesure où la croissance était déjà affaiblie et l'intolérance envers les inégalités très présente.

Le pire n'est certes jamais certain, mais il semble que la faiblesse de la croissance et le besoin du capitalisme actuel d'augmenter la pression sur le travail, ajouté aux effets directs de la pandémie, conduisent à une situation explosive. Et, compte tenu de l'effet différé

propre aux pandémies, le calme actuel n'est pas le gage de la paix sociale à venir. Les dirigeants actuels auraient donc tort de prendre pour argent comptant des pics de popularité ou une forme d'apathie de la population. Ils ne disent rien des désordres politiques et sociaux à venir.

Les deux équipes du FMI se montrent donc très inquiètes et mettent en garde les dirigeants contre ces risques. « Nos résultats impliquent un risque élevé de désordres sociaux après le Covid-19, sauf si des politiques courageuses et rapides sont mises en place pour protéger les plus vulnérables dans la société », concluent ainsi Tahsin Saadi-Sedik et Rui Xu., qui craignent particulièrement l'effet d'entraînement : les désordres sociaux pouvant conduire à un nouvel affaiblissement économique.

Quant à Barrett et Chen, ils sont plus prudents, se contentant de considérer comme « raisonnable de penser que les désordres sociaux pourraient réémerger là où ils ont existé auparavant ». L'effet d'amplificateur de la pandémie laisserait penser qu'ils pourraient même émerger ailleurs. D'autant que les mesures de lutte contre la pandémie ont parfois déclenché des contestations dans des pays jusqu'ici épargnés par l'agitation sociale, comme l'Allemagne ou les Pays-Bas.

On ne peut que déplorer que les travaux de la recherche du FMI soient aussi incroyablement ignorés par les fonctionnaires du Fonds qui, de leur côté, poursuivent leur travail comme si de rien n'était. Ainsi, concernant la France, un pays où le niveau de tension sociale a été

particulièrement élevé avant la crise, le FMI continue d'appeler à donner la priorité à la réduction de son endettement public.

Dans ses dernières recommandations publiées en janvier, le FMI indiquait: « *La dette en France est élevée et nous pensons que le moment est venu d'élaborer et d'approuver un plan d'assainissement budgétaire crédible à moyen terme.* » Une stratégie d'ailleurs mise en route dès la fin décembre avec **l'installation par Jean Castex, premier ministre, de la commission sur l'avenir de la dette.**

Mais il n'y a pas de secret : donner la priorité à la réduction de l'endettement signifie soit baisser les transferts sociaux, soit accélérer la politique de l'offre en faveur du capital et au détriment du travail, soit les deux. Le FMI comme le gouvernement semblent avoir choisi cette dernière solution. La situation est donc encore plus explosive puisque le FMI, qui alerte dans ses papiers de recherche contre le risque social, soutient dans sa pratique des politiques qui aggravent ce risque. C'est l'illustration d'un trait dominant du temps : le néolibéralisme est en crise, mais il reste la référence dominante de l'élite.

La pandémie a mis les sociétés sous tension, la crise économique à venir pourrait conduire à des explosions sociales inédites. C'est un avertissement sans frais aux dirigeants. Mais ces derniers regardent ailleurs et, derrière des discours de lutte « *contre les inégalités* », continuent à mener des politiques néolibérales. Si l'on ajoute à ce tableau le risque climatique croissant, les ingrédients d'une crise majeure dans les prochaines années sont désormais réunis.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Carine Fouteau et Stéphane Alliès

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.